



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Moyen-Orient

Question au Gouvernement n° 3309

Texte de la question

CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN

M. le président. La parole est à M. René Mangin.

M. René Mangin. Monsieur le ministre des affaires étrangères, le durcissement de la confrontation entre l'armée israélienne et les Palestiniens fait craindre le pire. Le Conseil de sécurité des Nations unies s'est déclaré de plus en plus inquiet des niveaux de violence et de la constante dégradation de la situation au Proche-Orient. Il souligne qu'il ne peut y avoir de solution militaire et que la seule possibilité d'avancer est de restaurer le dialogue et la négociation.

L'Union européenne a réitéré jeudi dernier son soutien à l'Autorité palestinienne et à son président élu, Yasser Arafat. Dimanche, Shimon Peres, ministre des affaires étrangères d'Israël, a évoqué une lueur d'espoir.

Je dois également rappeler l'initiative de notre président Raymond Forni, qui a su rassembler ici même les deux hommes de paix que sont M. Burg, président de la Knesset, et M. Abou Ala, président du Conseil législatif palestinien. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

Monsieur le ministre, il nous faut rouvrir des perspectives, afin de répondre aux attentes des peuples israélien et palestinien. La France, par votre voix, monsieur le ministre, vient de préciser deux nouvelles idées :

l'organisation d'élections anticipées, centrées sur le thème de la paix et la reconnaissance de l'Etat palestinien.

Monsieur le ministre, je souhaite que vous informiez la représentation nationale sur le rôle particulier et la place de la France dans la résolution de ce conflit. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, le rôle de la France, vous le connaissez, puisque vous pouvez l'observer, que vous pouvez voir et entendre ce que nous faisons : nous refusons de nous laisser décourager par l'impasse dans laquelle nous nous trouvons au Proche-Orient, par l'aggravation constante de l'engrenage, et par l'absurdité de la politique de pure répression militaire, qui ne peut pas conduire à une solution et pas même à la sécurité.

Nous saisissons toutes les occasions de relancer la recherche de cette solution. Dernièrement, nous avons soutenu les idées courageuses de Shimon Peres et d'Abou Ala, le président du Conseil législatif palestinien, qui proposent que la reconnaissance d'un Etat palestinien intervienne dès le début du processus, et non pas à la fin, compte tenu des problèmes considérables qui restent à résoudre. De nombreux points restent encore à régler et il faut y réfléchir. Mais je trouve que cette démarche et le courage de ces deux hommes, alors qu'on est au fond du désespoir, méritent d'être encouragés. La France l'a fait, suivie en cela pas les autres Européens.

Par ailleurs, puisqu'une question de partenaires, d'interlocuteurs semble se poser, puisque le gouvernement israélien ou le gouvernement américain contestent cette légitimité politique, nous répondons, ce qui est démocratiquement incontestable : élections ! Qu'il y ait des élections dans les territoires palestiniens.

M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Il faut voir quand, comment et dans quel contexte. Il faut réinsérer cette proposition dans un processus de solutions politiques. Mais cela signifierait qu'on est sorti de la simple répression, de l'illusion et de l'absurdité qui conduirait à penser qu'on pourrait régler ce problème en évitant toute négociation.

Il faut une négociation. Il faut des interlocuteurs. Il faut, par conséquent, inverser la façon dont ce conflit est traité aujourd'hui car cela ne peut conduire qu'à l'aggraver. J'espère que les deux récentes idées françaises contribueront à ce sursaut. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)*

Données clés

Auteur : [M. René Mangin](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3309

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2002

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 7 février 2002